



NOTAIRE
Michel BESANCENOT
michel.besancenot@notaires.fr
04 68 11 71 55

NOTAIRE
Frédéric DUPUY
frederic.dupuy@notaires.fr
04 68 11 71 55

NOTAIRE
Laurent THIEBAUT
laurent.thiebaut@notaires.fr
04 68 11 71 55

NOTAIRE
Thibaut BESANCENOT
thibaut.besancenot@notaires.fr
04 68 11 71 55

1022292 /FD /FR /FR

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Frédéric DUPUY, Notaire à CARCASSONNE (Aude),

Certifie et atteste, avoir reçu, ce jour, la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35 100 000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), clos des Chanterelles 251 Rue du Romarin BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Christian Guy Serge **CHINIARD**, Retraité, et Madame Muriel Dominique **ORTEGA**, Retraité, son épouse, demeurant ensemble à CARCASSONNE (11000) 3 rue Jean Mermoz.

Nés savoir :

Monsieur, à CARCASSONNE (11000), le 12 novembre 1954.

Et Madame à CARCASSONNE (11000), le 3 juillet 1959

Du bien ci-après désigné :

Désignation

A VILLEGLY (AUDE), 11600, la Pièce,

Un terrain à bâtir destiné à la construction d'une maison d'habitation,

Portant le numéro **sept (7)** du lotissement dénommé **LES PORTES DU MINERVOIS.**

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AZ	132	LA PIECE	00 ha 05 a 00 ca

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de la commune de VILLEGLY en date du 21 mai 2021, portant le numéro PA 011 426 21 D0001.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de Maître Frédéric DUPUY notaire à CARCASSONNE (Aude), le 27 juillet 2022, et est en cours de publication au service de la publicité foncière de CARCASSONNE.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **CINQUANTE-QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (54 900,00 EUR).**

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A CARCASSONNE (Aude)
LE 16 décembre 2022**

